



## Délai pour une créance après dépôt de compte rendu de fin de mission

Par **Nemo31**, le **17/02/2021** à **21:05**

Bonjour,

En date du 16/02/2021 le tribunal de commerce a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire de la SARL dont j'étais le gérant. Le liquidateur a donc deux mois à partir de cette date pour déposer son compte rendu de fin de mission d'après le courrier que m'a adressé le dit tribunal. La majeure partie, mais pas la totalité des créanciers privilégiés seront remboursés. J'aimerais donc savoir si mes créanciers ont un délai, et si oui quelle est sa durée, pour me réclamer une créance à titre personnel?

Je précise enfin que j'ai toujours été transparent vis à vis de la banque, de mon bailleur et de mes fournisseurs et que je revendique n'être coupable d'aucune malversation.

Merci d'avance.

JF Pujo